

Les vaches des races Holstein et Red Holstein présentées samedi à Expo Bulle ont impressionné

Un concours national de haute tenue

« VINCENT BÜRGY

Bulle » Après avoir subi une annulation l'an dernier, en raison d'un risque de contamination par la diarrhée virale bovine, Expo Bulle a fait son grand retour samedi. En tout, 228 vaches, soit 141 Holstein et 87 Red Holstein, ont défilé sur le ring d'Espace Gruyère. « C'était une très belle édition. Il y a eu beaucoup de visiteurs, les tribunes étaient pratiquement pleines. Le cap des 3000 spectateurs est franchi », annonce Olivier Ruprecht, gérant d'Expo Bulle. Ce décompte est dans les eaux des affluences enregistrées lors des éditions précédentes.

Venus de toute la Suisse, les membres des deux syndicats d'élevage



Les deux syndicats d'élevage Holstein Switzerland et Swissherdbook ont fait un retour remarqué à Espace Gruyère. Charly Rappo

vage Holstein Switzerland et Swissherdbook ont présenté des vaches « avec un très haut niveau, du point de vue de la génétique », déclare le responsable. Il ajoute: « Sur les deux races, les Holstein étaient vraiment exceptionnelles. » Cette qualité a également impressionné le juge. « Il m'a dit que certaines vaches présentes auraient aussi pu gagner des concours dans d'autres pays européens, voire au niveau mondial », note Olivier Ruprecht, qui relève en particulier la très haute tenue des vaches de race Holstein.

Fribourgeois en vue

Les championnes désignées à l'issue d'Expo Bulle reflètent cette qualité, et des éleveurs fribourgeois se sont notamment distingués. Dans la catégorie Holstein,

le titre national est remporté par Darling de l'exploitation d'Yves Saucy et de Roger Frossard aux Pommerats (JU). Ghardaia, de Joe Demierre, à La Joux, est championne du pis. Inouie, de l'exploitation S Bro & Parrabel Genetics & Ruegruet Holsteins, à Wilen bei Wollerau (SZ), est sacrée championne junior. Pour les Red Holstein, Lotanie, des éleveurs Oberson & Pasquier, de Maules, remporte le titre suprême. La championne du pis est Baccara, de Marc Junker & Erhard & Nohl Holstein, d'Iffwil (BE). Le titre de championne junior est revenu à Pastèque, de l'exploitation de Roger Frossard, aux Pommerats. »

PHOTOS laliberte.ch/photos

Permis retiré pour auto tunée

Tribunal cantonal » Ce fan fribourgeois de tuning devra s'habituer aux transports publics, au moins durant deux ans. Dans un arrêt récent, le Tribunal cantonal (TC) a confirmé le retrait de permis « d'une durée indéterminée avec un minimum incompressible de vingt-quatre mois » prononcé en août 2017 par la Commission des mesures administratives en matière de circulation routière (CMA).

Cette dernière a considéré que « l'intéressé avait commis une infraction grave en augmentant la puissance de son véhicule de 92% et en modifiant les freins ainsi que les suspensions, le tout sans homologation », rappelle le TC.

92 pour cent

L'augmentation de puissance du moteur après les modifications

L'homme n'a pas lésiné pour modifier son automobile. « Il a indiqué avoir transformé son véhicule en France et en Allemagne, en modifiant son moteur pour en augmenter la puissance, en changeant les disques et les plaquettes de frein, en y ajoutant des amortisseurs, un turbo, des

barres antiroulis et des films fumés sur les feux arrière ainsi qu'en modifiant le pot d'échappement, la boîte à air, la pompe à essence, l'autobloquant et l'embrayage », liste l'arrêt du TC.

Le fan de tuning n'a pu fournir d'homologation que pour quelques-unes de ces pièces. Il a également été condamné, par le biais d'une ordonnance pénale, à une amende de 800 fr. pour conduite d'un véhicule qui ne répond pas aux prescriptions. Sanction que le conducteur n'a pas contestée.

Les juges ont dû déterminer le degré de gravité de la faute. Ils ont finalement estimé qu'il s'agissait d'un « cas moyennement grave », au sens d'un article de la loi sur la circulation routière. « Après une infraction moyennement grave, le permis de conduire est retiré pour une durée indéterminée, mais pour deux ans au minimum si, au cours des dix années précédentes, le permis a été retiré à trois reprises en raison d'infractions qualifiées de moyennement graves au moins », précise le TC. Comme c'est le cas du recourant, les juges ont estimé que la sanction imposée par la CMA était justifiée. Manque de pot, c'était la première fois que le conducteur roulait avec cette voiture en Suisse. » **ARM**

«La loi doit être respectée»

Camps scolaires » La récente décision du Tribunal fédéral mettant en danger l'organisation des sorties scolaires n'a pas fini de faire couler de l'encre. Le Conseil d'Etat vient de répondre à une question des députés socialistes David Bonny (Prez-vers-Noréaz) et Gaétan Emonet (Remaufens) demandant notamment si des aides financières peuvent exceptionnellement être débloquées en faveur des communes. Pour rappel, des parents thurgoviens se sont opposés à la contribution financière demandée pour la participation des élèves à certaines activités organisées en marge de

l'école. Et les juges de Mon-Repos leur ont donné raison, considérant que l'enseignement devait être gratuit. Mais, dans sa réponse, le gouvernement cantonal indique qu'une aide exceptionnelle « sort clairement des lois en vigueur ». Il ajoute: « Son opportunité ne pourra être analysée qu'après que les communes ont livré des informations chiffrées. Le cas échéant, il appartiendrait ensuite au Grand Conseil de prendre des décisions. » Et le Conseil d'Etat se veut clair: d'ici qu'un état des lieux ait été élaboré, « la législation en vigueur doit être respectée », écrit-il. » **NICOLAS MARADAN**

PUBLICITÉ

Optez pour inOne PME et nous vous offrons 250.—

Souscrivez un pack inOne PME office pour bénéficier d'un accès Internet rapide, d'une téléphonie de pointe et d'un service complet. Nous vous offrons 250.— à titre de cadeau de bienvenue, ainsi que l'installation par un professionnel et un nouveau routeur. Actuellement au Swisscom Shop et sous swisscom.ch/inone-pme



inOne PME



* A la souscription (jusqu'au 31.3.2018) d'un abonnement inOne PME office (sauf inOne PME office light) avec nouvel accès Internet de Swisscom, nous vous faisons cadeau des coûts induits par le nouveau Centre Affaires 2.0. Ce cadeau est réservé aux abonnés inOne PME office (sauf inOne PME office light) qui ont souscrit à l'installation de base (voix CHF 159.— ou CHF 226.— avec TV) de leur installation inOne PME office (sauf inOne PME office light) jusqu'au 31.3.2018. Pour plus d'informations sur les conditions d'attribution de ce cadeau, veuillez consulter le site swisscom.ch/inone-pme. Les conditions en respect de la loi sur le paiement en espèces, le règlement de crédit et le règlement de crédit. CHF 43.— non compris. Non cumulable avec d'autres offres.